

DEPARTEMENT  
Maine et Loire

N° 2025 49135 T0083

CANTON  
ANGERS 5

COMMUNE  
FENEU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE DU MAIRE**

**Portant sur l'aménagement de l'allée du Petit Port durant les travaux d'assainissement et de renouvellement de réseaux – Rue de Grez et Chemin du Port Albert**

VU le Code Général des collectivités territoriales (article L 22.12-1),

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de la route,

VU la demande de l'entreprise EHTP concernant la réalisation de travaux d'assainissement et de renouvellement de réseaux,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 – Objet**

Le déroulement des travaux rue de Grez et Chemin du Port Albert nécessitent un changement de l'accès à l'allée du Petit Port pendant la durée des dits travaux soit du 15 septembre au 8 décembre 2025, afin de garantir la sécurité des riverains et faciliter leur accès au bourg de Feneu.

**ARTICLE 2 – Modalités de circulation**

La sortie de l'allée du Petit Port sera interdite sur la section concernée de la RD191 pendant la période ci-dessus définie,

**ARTICLE 3 – Entreprises et suivi**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EHTP, sous la supervision de :

- EHTP : Denis BERTINCHAMP
- DEA : Jefferson BROUSSE

**ARTICLE 4 – Exécution**

Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à FENEU, le 12/09/2025

Le Maire



Mickaël JOUSSET